



L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-deux mai, à dix-huit heures, les membres du conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le seize mai deux mille vingt-cinq, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en salle du MIN de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice :	55		
Présents :	35	Suffrages exprimés :	50
Absents :	20	- dont POUR :	50
Absents AVEC pouvoir	15	- dont CONTRE :	0
Absents SANS pouvoir	5	Nombre d'abstention(s) :	0

Etaient présents : M. DAUDET Gérard - Président

Mme AMOROS Elisabeth	Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérèse	M. NOUVEAU Michel
Mme ANGELETTI Frédérique	M. GERAULT Jean-Pierre	M. PETTAVINO Jean-Pierre
Mme ARAGONES Claire	Mme GIRARD Nicole	M. PEYRARD Jean-Pierre
M. BATOUX Philippe	Mme GREGOIRE Sylvie	Mme PONTET Annie
Mme BLANCHET Fabienne	M. JUSTINESY Gérard	M. RIVET Jean-Philippe
M. BOREL Félix	M. LIBERATO Fabrice	M. ROUSSET André
Mme BUCHACA Sophie	Mme LION-PESQUIES Christine	Mme ROUX Isabelle
M. CARLIER Roland	M. MASSIP Frédéric	M. SILVESTRE Claude
M. COURTECUISSSE Patrick	Mme MILESI Véronique	M. SINTES Patrick
Mme CRESP Delphine	Mme MONFRIN Marie-Josée	Mme STELLA Aurore
M. DECHER Martine	M. MOUNIER Christian	
M. DERRIVE Eric	Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse	

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. ATTARD Alain	ayant donné pouvoir à Mme BLANCHET Fabienne
Mme AUDIBERT Danielle	ayant donné pouvoir à M. GERAULT Jean-Pierre
Mme BASSANELLI Magali	ayant donné pouvoir à Mme AMOROS Elisabeth
M. BOURSE Etienne	ayant donné pouvoir à Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérèse
Mme CATALANO-LLORDES Gaétane	ayant donné pouvoir à M. MOUNIER Christian
Mme CLEMENT Marie-Hélène	ayant donné pouvoir à M. COURTECUISSSE Patrick
Mme JEAN Amélie	ayant donné pouvoir à Mme ANGELETTI Frédérique
M. JUNIK Pascal	ayant donné pouvoir à Mme CRESP Delphine
M. LE FAOU Michel	ayant donné pouvoir à Mme GIRARD Nicole
Mme NALLET Christine	ayant donné pouvoir à Mme MONFRIN Marie-Josée
Mme PAIGNON Laurence	ayant donné pouvoir à M. DERRIVE Eric
Mme PALACIO Céline	ayant donné pouvoir à Mme DECHER Martine
Mme PIERI Julia	ayant donné pouvoir à M. RIVET Jean-Philippe
M. SEBBAH Didier	ayant donné pouvoir à M. ROUSSET André
M. VOURET Eric	ayant donné pouvoir à M. CARLIER Roland

Absents excusés :

M. KITAEFF Richard
 Mme MACK Marie-Thérèse

Absents non-excusés :

Mme DAUPHIN Mathilde
 Mme MARIANI-RENOUX Séverine
 M. SELLES Jean-Michel

Secrétaire de séance :

Mme BLANCHET Fabienne

N° 2025-096

MOBILITES – Nouvelle tarification en faveur des jeunes
Actualisation de la grille tarifaire, des conditions générales de
vente et du règlement intérieur des réseaux de transport en
commun de LMV

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 1111-8, L. 5216-5 et R. 1111-1 ;*
- *Vu le Code des Transports et notamment ses articles L. 3111-7, L. 3111-9 et R. 3111-5 ;*
- *Vu l'arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l'arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;*
- *Vu la délibération du conseil communautaire de LMV n°2017/121 en date du 28 juin 2017 portant approbation des nouveaux tarifs de transport urbain de voyageurs ;*
- *Vu la délibération du conseil communautaire de LMV n°2018/162 en date du 5 décembre 2018 portant mise en place d'une navette reliant les Vignères et les Taillades au pôle d'échange multimodal ;*
- *Vu la délibération du conseil communautaire de LMV n°2022/93 du 7 juillet 2022 relative à la mise à jour du règlement intérieur et des conditions générales de vente.*

Le transport scolaire sur le périmètre communautaire est de la compétence de LMV Agglomération. Toutefois, pour des raisons d'organisation et d'imbrication avec le réseau régional Zou, cette compétence a été en partie déléguée à la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur pour les élèves domiciliés hors Cavaillon et scolarisés sur un établissement du territoire (Collège du Calavon, Lycée Dauphin, Lycée Dumas...) ; au total, 1900 jeunes sont abonnés au réseau ZOU.

Les jeunes domiciliés et scolarisés sur la commune de Cavaillon sont quant à eux transportés par le réseau intercommunal CmonBus (environ 500 abonnés).

Les deux réseaux ont des tarifications différentes :

- Réseau ZOU : Pass ZOU Études à 90 €/an offrant une libre circulation sur l'ensemble du territoire régional ;
- Réseau CmonBus : abonnement annuel jeune à 100 €/an offrant une libre circulation sur le réseau intercommunal déployé uniquement sur la ville centre.

Dans un souci d'équité territoriale, il est proposé de définir une offre combinée CmonBus/ZOU plus incitative pour les jeunes de toute l'intercommunalité permettant une libre circulation sur les deux réseaux au tarif préférentiel de 150 €.

Dans ce cadre, il est proposé de modifier le tarif de l'abonnement jeune au réseau CmonBus en l'abaissant à 60 €/an.

Ainsi, un jeune du territoire aura trois possibilités d'abonnement :

- Abonnement jeune CmonBus à 60 €/an ;
- Pass ZOU Études à 90 €/an ;
- Double abonnement CmonBus + ZOU à 150 €/an.

Pour rappel, la gestion des abonnements s'organise comme suit :

- Au pôle mobilité de Cavaillon : abonnement jeune CmonBus à partir de début juillet 2025 ;
- En ligne, sur le site zoumaregionsud.fr : abonnement Pass ZOU Études à partir du 2 juillet 2025.

La création des abonnements pour les jeunes circulant sur le réseau CmonBus entraîne une surfréquentation du pôle mobilité sur la dernière quinzaine d'août et la première semaine de septembre alors que les abonnements sont en vente dès le début du mois de juillet.

En vue d'étaler la fréquentation du pôle mobilité et d'assurer une meilleure qualité de service, il est proposé d'offrir aux 100 premiers abonnements jeunes CmonBus, une carte de 10 entrées au Centre Aquatique de Plein Air de Cavaillon, valable durant l'été 2025.

Enfin, les modalités de vente des titres dématérialisés via une application sont actualisées et précisées dans l'annexe.

Il convient donc de mettre à jour la nouvelle grille tarifaire, applicable à l'ensemble du réseau à compter du 1^{er} juillet 2025.

Le Conseil Communautaire,
Où le rapport ci-dessus,
Délibère, et
A l'unanimité des suffrages exprimés,

- **APPROUVE** la nouvelle tarification « abonnement jeunes Cmonbus » pour un montant de 60 € ;
- **APPROUVE** le projet de nouvelle grille tarifaire et le règlement d'accès au service comprenant les conditions générales de vente applicables à compter du 1^{er} juillet 2025 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document utile à l'exécution de la présente délibération.

Cavaillon, le 23 mai 2025

La Secrétaire de séance,

Fabienne BLANCHET



Le Président,

Gérard DAUDET



